

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois cent neuvième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 28 janvier 2008 à 15 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

Confirmé le 11 février 2008

Procès-verbal de la trois cent neuvième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 28 janvier 2008 à 15 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
CLÉMENT, David Étudiant – Baccalauréat en sciences sociales	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
SIMARD, Jean-François Professeur – Département de travail social et des sciences sociales	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X	
<u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<u>INVITÉS</u>		
HURTUBISE, Denis Doyen des études	X (point 2)	
MICHAUD, Manon Conseillère en gestion des ressources humaines (santé, sécurité et prévention)	X (point 2)	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 15 h 30.

1.- **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Exclusion d'un étudiant en vertu de la Politique de santé, sécurité et prévention (Huis clos)
- 3.- Procès-verbal de la trois cent huitième réunion
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Affaires en découlant
- 4.- Embauche d'un agent d'information à la Direction des communications et du recrutement
- 5.- Dépôt de document
 - 5.1 Répertoire des ententes institutionnelles
- 6.- Période d'information et questions
- 7.- Prochaine assemblée
- 8.- Levée de l'assemblée

2.- **Exclusion d'un étudiant en vertu de la Politique de santé, sécurité et prévention**

Le doyen des études, monsieur Denis Hurtubise, et la conseillère en gestion des ressources humaines (santé, sécurité et prévention), madame Manon Michaud, sont présents pour le traitement du présent point.

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Marlène Thonnard, il est résolu à l'unanimité de décréter un huis clos, en autorisant la présence des deux personnes invitées.

Après délibérations, sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CX-1340 concernant l'exclusion d'un étudiant en vertu de la Politique de santé, sécurité et prévention, laquelle est conservée comme document confidentiel sous la garde exclusive du secrétaire général.

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien, il est résolu à l'unanimité de lever le huis clos.

3.- **Procès-verbal de la trois cent huitième réunion**

3.1 **Adoption**

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent huitième réunion, et ce, sans modification.

3.2 **Affaires en découlant**

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent huitième réunion, les suites régulières ont été données.

Le recteur informe le comité qu'à la suite du décès de feu Robert Renaud, une activité visant à commémorer sa mémoire par la désignation d'un espace dans la nouvelle aile du pavillon Alexandre-Taché sera organisée par la Direction des communications et du recrutement, vers la fin du mois de février, en collaboration avec les membres de la famille du défunt.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres qu'un document relatif à un inventaire des ententes institutionnelles entre l'UQO et différents partenaires est déposé à l'occasion de la présente réunion, à la suite d'une demande formulée en ce sens par un membre, lors de la dernière réunion. Un membre souligne qu'il serait intéressant que ce document fasse aussi l'objet d'un dépôt auprès des membres du conseil d'administration.

4.- **Embauche d'un agent d'information à la Direction des communications et du recrutement**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste d'agent(e) d'information à la Direction des communications et du recrutement, le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste.

Le Comité de sélection, composé de monsieur Jean Boileau, directeur à la Direction des communications et du recrutement, madame Sara Boudreau, conseillère en gestion des ressources humaines et madame France Pétrin, conseillère en gestion des ressources humaines, toutes deux du Service des ressources humaines et financières, a reçu quarante et une candidatures et a retenu pour une entrevue sept candidatures.

Le Comité de sélection recommande la candidature de monsieur Gilles Mailloux à titre d'agent d'information à la Direction des communications et du recrutement.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatién, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CX-1341 concernant l'embauche d'un agent d'information à la Direction des communications et du recrutement (**Gilles Mailloux**), laquelle est jointe en appendice.

5.- **Dépôt de document**

5.1 Répertoire des ententes institutionnelles

6.- **Période d'information et questions**

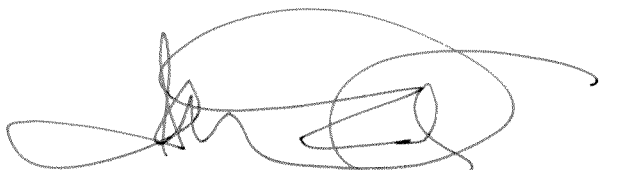
Aucune.

7.- **Prochaine assemblée**

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 18 février 2008 à 12 h 15, si besoin il y a.

8.- **Levée de l'assemblée**

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par monsieur David Clément, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 16 h 30.



Le président d'assemblée



Le secrétaire